

DIRECTION SANTE, JEUNESSE

Service Jeunesse

« BOURSES AU BAFA »

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

Le STAJ AuRA, association de Jeunesse et d'Education Populaire, et organisme de formation habilité à dispenser la formation BAFA - BAFD par la **délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)** Auvergne-Rhône-Alpes.

Et,

La Ville de Montélimar place Emile Loubet 26200 Montélimar.

Objet de la convention : Permettre une dynamique de formation à travers le dispositif de « bourse BAFA » de la Ville de Montélimar pour dix jeunes. Promouvoir le volontariat et l'engagement des jeunes dans l'animation socioculturelle domicilié sur la ville de Montélimar. Permettre l'accessibilité à l'emploi des jeunes.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Formation générale BAFA

✓ Le STAJ AuRA s'engage à :

- Réserver 10 places pour les jeunes du dispositif « bourse BAFA » de la Ville de Montélimar, sur la formation générale BAFA, d'avril 2023 sur Dieulefit, en internat, au tarif de 500 € par stagiaire.
- Déclarer la session auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Auvergne-Rhône-Alpes.



✓ La Ville de Montélimar s'engage à :

- Mettre à disposition Aurélie PIZZIN, Cheffe du service jeunesse, pour participer à l'encadrement complet de la session théorique d'avril 2023 sur Dieulefit, en internat
- Financer 10 places sur la formation générale BAFA, soit 5 000 €.
- La Ville de Montélimar s'engage à verser directement au prestataire la bourse accordée au bénéficiaire :
 - 500€ une fois le stage réalisé.
- La ville accompagnera le prestataire, afin de pouvoir contrôler l'assiduité du bénéficiaire, de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du stage de formation générale.

Article 2 : Approfondissement BAFA

• Le STAJ AuRA s'engage à :

- Permettre aux dix jeunes de réaliser un stage d'approfondissement BAFA sur le calendrier de formation, en externat, ou en internat par stagiaire.
- Déduire 150 € par stagiaire sur le coût du stage d'approfondissement à la Ville de Montélimar.
- Déclarer la session auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Auvergne-Rhône-Alpes.

✓ La Ville de Montélimar s'engage à :

- Accompagner chaque stagiaire, afin de pouvoir contrôler l'assiduité du bénéficiaire, de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du stage d'approfondissement.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

✓ Chaque stagiaire doit :

- S'inscrire auprès du STAJ AuRA, au 20 bis avenue St Martin 26200 Montélimar ; une fiche d'inscription à remplir par session ;
- S'acquitter du règlement de son adhésion annuelle de 10 € au STAJ AuRA ;
- Régler le coût de sa participation à la session avant l'entrée de l'approfondissement BAFA.
- Aides aux financements :
 - o Aide gouvernementale (si dispositif encore existant) ou de la CAF de la Drôme : 200 € selon conditions d'obtention.



Article 4 : Conditions particulières

- Selon les besoins individuels du stagiaire et son évolution personnelle dans son parcours de formation, lui permettre de programmer son approfondissement BAFA l'année suivante pour ne pas le mettre en difficulté, avec comme date limite le 31 mai 2024.
- La coordination de ce projet sera réalisée entre Aurélie PIZZIN, Cheffe du service jeunesse de la Ville de Montélimar et Joakim VERGIER, Directeur du STAJ AuRA.
- Communication : La Ville de Montélimar, diffusera l'information sur son territoire. STAJ AuRA fera apparaître la session sur ses dépliants 2023, son site internet, et ses réseaux sociaux. Possibilité de faire le relai d'information avec les outils et supports du STAJ AuRA.
- Appropriation et application des protocoles sanitaires en vigueur, par les deux parties, au moment de la réalisation de la session. Des modifications pourront être effectuées si nécessaire, en concertation entre les deux parties, la Ville de Montélimar et STAJ AuRA.

Fait à Montélimar, en deux exemplaires, le 02 novembre 2022.

Pour STAJ AURA,

Le Directeur,
Joakim VERGIER

Pour la Mairie de Montélimar,

Le Maire,
Julien CORNILLET